

Qu'est-ce qu'un Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) ?

Les éléments rédigés ci-dessous sont destinés à alimenter votre réflexion pour votre contribution personnelle à la consultation publique. Ils ne constituent pas la réponse de Eau et Rivières de Bretagne à cette consultation.

Un permis exclusif de recherches de mines (PERM) est un titre minier qui donne à son titulaire et à lui seul le droit d'effectuer tous travaux de recherches des métaux déclarés dans le périmètre qu'il définit et de disposer librement des produits extraits à l'occasion des recherches et des essais. Il est accordé pour une période de 5 ans maximum, renouvelables 2 fois, donc 15 ans. Noter que, pour EPONA, c'est 3 ans, donc potentiellement, 9 ans.

Le pétitionnaire doit prouver qu'il possède les capacités techniques et financières nécessaires pour mener à bien les travaux d'exploration et pour assumer ses obligations en termes de sécurité, protection de l'environnement, etc.

Les prospections ne peuvent être effectuées sur les propriétés privées (particuliers, collectivités, entreprises, syndicats, associations, etc.) qu'avec l'accord du propriétaire de la ou des parcelles.

En cas de refus du propriétaire ou de l'exploitant de la parcelle, une indemnisation est possible ou bien, dans certains cas précis, l'acquisition de la ou des parcelles.

Cela reste une question de choix personnel, sachant qu'en général les indemnisations par l'Etat ou l'entreprise ne sont guère généreuses. Ce dispositif peut être activé pour quelques parcelles, mais s'il y a plusieurs centaines de refus ?

Au terme de la première période de 5 ans :

- soit les recherches n'ont rien donné et l'entreprise arrête les frais,
- soit l'entreprise a collecté des informations encourageantes mais pas assez précises et elle demande une prolongation,
- ou bien elle estime avoir assez d'éléments pour préparer un dossier en vue d'une demande de concession.

A noter que la surface du PERM peut être réduite au moment de la prolongation pour se concentrer sur les secteurs les plus prometteurs. Au final, plusieurs secteurs d'intérêt peuvent être identifiés au sein d'un seul permis, aboutissant à plusieurs demandes de concession.

Les porteurs de projets argumentent qu'il ne se passerait rien avant 10 ou 15 ans, et qu'il s'écoulerait 25 ans avant l'ouverture de mines. Qui aime jouer à la roulette russe ?